

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 05/12/2011

Date de la convocation:

18/11/2011

Date d'affichage:

21/11/2011

L' an 2011 et le 5 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Affiliés au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 56

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mme CLAUSS Murielle, KIEFER Nicole, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, BERTRAND Jean-Louis, BRUCKER Hubert, CHRISTMANN Pascal, FABACHER Edmond, GACKEL Didier, HOCH Georges, LIEHN Gilbert MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MESSMER Jean-Marc, METZGER Jean-Pierre, OTT Alexis, ROHMER Jean-Paul, SCHMITT André, SCHNEIDER Dominique, WALTER Gérard, WEHRUNG Freddy,

Secrétaire de séance :

Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille.

Réf : 087.2011

Vote : A la majorité

Pour : 48

Contre : 0

Abstentions : 6

Mention exécutoire : Non

**087.2011 : Statuts : Transfert de compétences itinéraire de promenade - station
thermale.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu les statuts de la communauté de communes,

Vu le projet de modification des statuts,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2007 portant création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2010 portant extension des compétences de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°001/2010 du 15 mars 2010 : Projet touristique à Wingen : transfert de compétence à la communauté de communes, et considérant que la procédure de transfert est en cours (arrêté préfectoral non pris),

Vu la délibération du conseil communautaire n°047/2011 du 18 avril 2011 : Elargissement des compétences dans le domaine économique : Zone d'activités à Hégeney, et considérant que la procédure de transfert est en cours (arrêté préfectoral non pris),

Considérant la dissolution du syndicat d'expansion thermal Morsbronn les Bains – Durrenbach,

Vu l'avis du bureau du 14.11.2011,

Entendu l'exposé du vice-président M. C SCHLOSSER,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 0 voix contre et 6 abstentions, décide :

De compléter le schéma des compétences optionnelles de la communauté de communes, bloc création, aménagement et entretien de la voirie (point 2.3.1.6), comme suit :

Création, gestion et entretien de la promenade thermale le long de la RD 27 sur le ban communal de Durrenbach, depuis le carrefour avec la RD 86 jusqu'au carrefour de la RD 286.

- De valider en conséquence la nouvelle rédaction des compétences telle qu'annexée à la présente délibération,**
- De demander aux communes membres de se prononcer sur ce transfert de compétences et sur la nouvelle rédaction des statuts.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

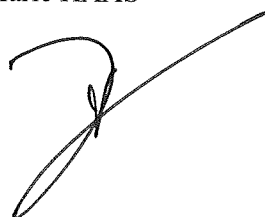
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 08/12/2011

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :